

complètes que la Chambre les aurait dési-rées probablement. Peut-être ferais-je bien de donner lecture de la note que les mem-bres du conseil militaire m'ont remise.

M. TISDALE. C'est-à-dire le rapport que l'honorable ministre a déjà distribué parmi les membres de cette Chambre?

Sir FREDERICK BORDEN : Oui.

(La séance, suspendue, à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

M. STOCKTON : Je veux poser une ques-tion au ministre. Je n'ai pas bien compris son explication cet après-midi. Il nous a dit que les autorités fédérales devaient prendre charge des forteresses d'Halifax et d'Esquimault, qui, à l'avenir, seraient sous l'administration directe du ministre de la Milice du Canada. Cela veut-il dire seule-ment les forts ou comprend-il tout l'arme-ment des forts ; par exemple, les canons, les munitions et autres approvisionnements militaires ?

Sir FREDERICK BORDEN : Malheureuse-ment, ainsi que mon honorable ami l'a appris pendant ce débat, toutes les condi-tions du transfert des forteresses ne sont pas encore complétées avec les autorités impériales. Le gouvernement canadien a offert au gouvernement impérial de main-tenir lui-même ces deux garnisons. La signi-fication exacte de cette offre n'a pas encore été définie, mais je suppose que cela veut dire que les garnisons d'Halifax et d'Esqui-mault, devront être maintenues comme gar-nisons suffisantes. Mon honorable ami sait que ces deux villes sont des stations navales importantes, et il désire probablement savoir jusqu'à quel point nous nous proposons de les maintenir comme stations navales. Je ne puis pas répondre à cette question, parce qu'elle fait encore le sujet de négociations. Mais, je crois que d'une façon générale, le Gouvernement s'attend de dépenser l'argent qui sera nécessaire pour maintenir ces deux forteresses en bon état de défense contre toute attaque étrangère.

M. STOCKTON : Une des raisons pour lesquelles je pose cette question est celle-ci : J'ai entendu dire que, depuis que ces néga-ciations sont commencées entre les autori-tés impériales et les autorités canadiennes, et depuis que le Canada a consenti à se charger de l'entretien de ces forteresses, les autorités impériales ont désarmé dans une grande mesure la forteresse d'Esquimault et ont vendu beaucoup de matériel. Je ne sais pas si ce renseignement est exact ou non, mais on m'informe qu'il est venu des acheteurs jusque de San-Francisco pour acheter le métal et autre matériel que les autorités impériales ont vendus avant d'éva-cuer la forteresse. S'il en est ainsi, il est fa-cile de comprendre que ce serait beaucoup

Sir FREDERICK BORDEN.

mieux si le Gouvernement achetait lui-mê-me ce matériel et le gardait en place plutôt que de laisser désarmer la place et ensuite faire la dépense de la remonter à neuf.

Sir FREDERICK BORDEN : J'ai enten-du parler des histoires que raconte l'hono-rable député au sujet d'Esquimault et d'Ha-lifax.

M. STOCKTON : Je n'ai pas entendu dire la chose par rapport à Halifax, mais seule-ment au sujet d'Esquimault.

Sir FREDERICK BORDEN : J'ai lu la même chose dans certains journaux au sujet d'Halifax. Le général Lake, le chef de l'é-tat-major, a visité Halifax dernièrement et a reçu ordre de prendre inventaire de tout ce qu'il y a dans la forteresse, et il m'assu-re qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce que l'on raconte. Je suppose que l'histoi-re n'est pas plus vraie au sujet d'Esqui-mault. Il n'est pas probable que le gouver-nement impérial, après avoir consenti à re-mettre ces forteresses au Canada, consen-tirait à vendre aucune des choses qui y sont et qui sont nécessaires à leur défense. Le gouvernement anglais a l'habitude de vendre les vieux canons et des vieux équipements dont il veut se défaire. Il est possible qu'il ait voulu se débarrasser du matériel démodé qu'il y avait dans cette forteresse.

M. BLAIN : Le ministre pourrait-il nous dire quelles sommes le gouvernement an-glais a dépensées à Halifax et à Esqui-mault, et le coût probable annuel de l'entre-tien de ces places et la dépense probable que le gouvernement canadien sera obligé de faire par année pour l'entretien de ces forteresses ?

Sir FREDERICK BORDEN : Je crois que je devrais plutôt finir l'exposé général que je veux faire, et lorsque nous serons rendus aux détails, j'essaierai de répondre à toutes les questions que voudra me poser mon ho-norable ami. A six heures, je discutais la question de la troupe permanente comme école d'instruction, et je cherchais un passa-ge de la note préparée par les membres du conseil militaire, et que j'ai déposé sur le bureau de la Chambre. Je vais le lire.

Au sujet des deux premiers, la troupe perma-nente, telle qu'elle est présentement autorisée par décret en conseil, comprend 1,995 hommes de tous rangs. La milice active, telle qu'elle est autorisée par décret en conseil, comprend 46,000 hommes, auxquels on doit ajouter les batteries d'artillerie de campagne et le noyau du parc de munitions autorisé par un ordre général spécial du 9 mai, ce qui porte le total à 47,000 hommes. C'est sur les mili-taires du Canada que retombent les deux princi-paux devoirs de prêter main-forte à l'autorité civile et défendre le pays contre l'agression étrangère.

Outre ce devoir, qu'elle partage avec la mi-lice active du Canada, la troupe permanente, dans laquelle on peut inclure l'état-major per-manent de la milice, a le devoir additionnel de donner l'instruction à la milice active, de main-